



problèmes avec l'ancienne propriétaire

Par **anat**, le **25/01/2011** à **18:06**

Bonsoir,

Peut on enlever du mois de caution des pannes qui n'ont pas été marqué sur l'état des lieux sortant?

Je vous explique un peu c'est toujours le soucis avec l'ex proprio de ma soeur

Elle vient de reloué sa maison et en faisant l'état des lieux avec sa nouvelle locataire elle a remarqué que 2 radiateurs ne marchaient pas que la chasse d'eau des toilettes ne fonctionnait plus et que le chauffe eau marchait avait une fuite

Mais sur l'état des lieux sortant que ma soeur et son ex proprio ont signé ce n'est pas marqué a t'elle le droit de décompté de son mois de caution? en plus ca fait plus de 2 mois qu'elle devait lui donné sa caution et toujours rien

Merci de votre réponse

Par **Laure11**, le **25/01/2011** à **21:17**

Ce qui n'était pas indiqué sur l'état des lieux de sortie n'a pas à être réclamé à l'ex-locataire.

Que votre soeur envoie une courrier recommandé AR à son ex-bailleur en le mettant en demeure de lui restituer son dépôt de garantie sous 15 jours, sous peine de l'assigner au Tribunal d'Instance.

Par **Domil**, le **25/01/2011** à **22:58**

Oui sur la démarche, mais l'EDL de sortie peut être démenti si le bailleur apporte la preuve du contraire.

Est-ce que l'électricité fonctionnait quand l'EDL a été fait ? l'eau n'était pas coupée ? Est-ce que le locataire a fourni les factures d'entretien annuel du chauffe-eau ?

Par **anat**, le **26/01/2011** à **10:00**

merci de vos réponses

Pour répondre a vos questions l'électricité fonctionnait quand ma soeur est parti pour le chauffe eau elle avait fait changé le robinet par un plombier facture a l'appui

Le logement a été reloué depuis comment prouvé que ce n'est pas la nouvelle locataire qui a fait grillé les radiateurs?
en plus son ex propriétaire ne veut rien savoir et lui enlever le cout des réparations sur sa caution en disant qu'elle a tout les droits car elle est propriétaire
et ma soeur n'a pas eu d'état des lieux sortant son ex proprio devait lui donné mais ne l'a jamais fait
je vous remercie d'avance de vos réponses

Par **Domil**, le **26/01/2011** à **10:07**

[citation]et ma soeur n'a pas eu d'état des lieux sortant son ex proprio devait lui donné mais ne l'a jamais fait [/citation]
Et elle l'a signé ? Ne jamais signer un EDL quand on n'a pas son exemplaire en main signé par l'autre partie.

Qu'elle fasse la LRAR comme Laure11 le préconise

Par **anat**, le **26/01/2011** à **10:19**

oui elle a signé
elle va faire la lettre
je vous remercie de vos réponses rapide
bonne journée

Par **Domil**, le **26/01/2011** à **10:26**

Il n'y a plus qu'à espérer que l'ex-bailler ne rajoutera pas sur l'EDL signé, tout ce qu'elle veut lui faire payer.
Que votre soeur soit plus méfiante désormais